



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 1^{er} FÉVRIER 2018 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D2 - Débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2018

Date de convocation : 26 janvier 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 27

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Patrice BOUCHET, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Anthony MORIN, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Antoine BORDAS, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 2

Philippe BARRIERE	donne pouvoir à	Mme la Maire
Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Cyril CHAPPET

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

N° 2 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation Territoriale de la République (Loi NoTRE), a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L.2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du débat d'orientations budgétaires.

Enfin, le présent rapport est transmis par le Maire au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le présent rapport.

Débat :

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2018

I - Contexte général : situation économique et sociale

- 1- Situation globale
- 2- Situation de la collectivité

II - Le projet de loi de finances 2018

- Principales dispositions relatives aux collectivités locales

III - La Chambre régionale des comptes

- Les engagements de l'ordonnateur

IV - Situation et orientations budgétaires de la collectivité

- 1- Les recettes de fonctionnement
 - La fiscalité
 - Les concours financiers versés par l'Etat
 - Les autres recettes
- 2- Les dépenses de fonctionnement
 - Les charges à caractère général
 - Les charges de personnel
 - Les charges financières
 - Les charges de gestion courante
- 3- Section d'investissement
 - Les recettes d'investissement
 - Les dépenses d'investissement
 - La dette

V - Les grands équilibres budgétaires et financiers provisoires au stade du débat d'orientations budgétaires

- 4- L'épargne brute au stade du DOB
- 5- La capacité de désendettement au stade du DOB

VI – Consolidation

I – Contexte général : Situation économique et sociale

(Source : Note de conjoncture Insee – Décembre 2017)

1 Situation globale

○ Zone euro

Dans la zone euro, le climat des affaires a continué de progresser depuis l'été culminant au plus haut depuis 2001. Cette amélioration, commune à tous les pays de la zone, provient en particulier de l'industrie et de la construction. Des tensions sur l'offre apparaissent dans les appareils productifs européens, particulièrement en Allemagne. La résurgence des incertitudes politiques en Espagne, en Allemagne et en Italie ne semble pas affecter le moral des entrepreneurs. L'activité resterait ainsi très robuste d'ici-mi 2018 (+0,6 % fin 2017, puis + 0,5 % par trimestre).

L'investissement resterait solide et les ménages européens continueraient d'abaisser légèrement leur épargne de précaution.



○ En France

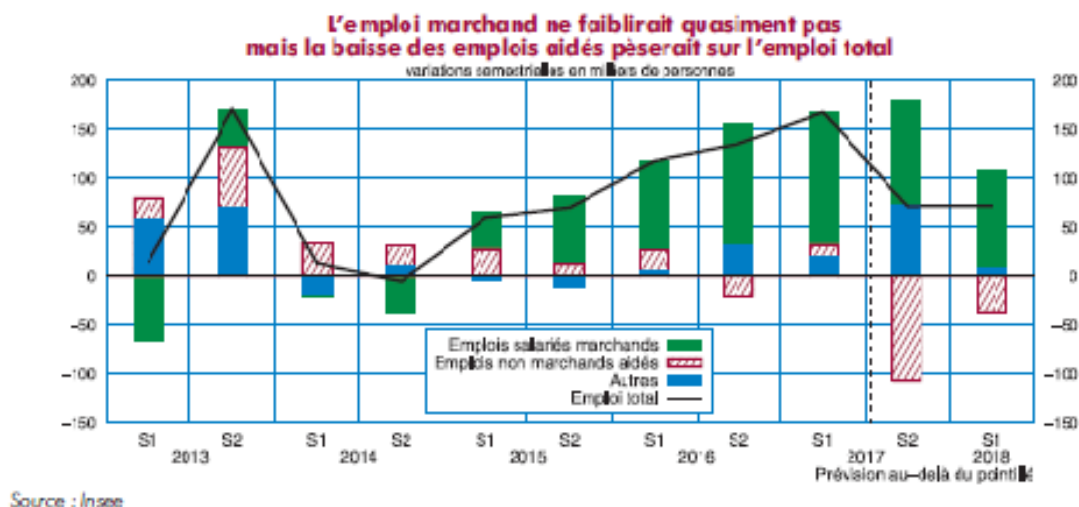
En France les entreprises sont résolument optimistes. Le climat des affaires en France est au plus haut depuis près de 10 ans. Les services marchands continueraient de bénéficier du retour des touristes mais la construction ralentirait légèrement.



La croissance française atteindrait 1,9 % en 2017.

Au niveau de l'emploi, l'économie française continuerait de générer environ 100 000 emplois marchands par semestre mais l'emploi non marchand continuerait de se replier, du fait des emplois aidés.

Néanmoins, le chômage diminuerait un peu d'ici mi 2018 et l'inflation s'élèverait de nouveau.



2 - Situation de la collectivité

Mise en réseau d'alerte au titre des exercices 2014, 2015, 2016 et 2017, la Ville est contrainte de prendre des mesures exigeantes afin d'améliorer la capacité d'autofinancement et réduire l'encours de la dette.

Les efforts entrepris doivent se poursuivre, certaines actions ne seront pas reconduites sur 2018 et tous les services seront impactés par une baisse de leur budget de fonctionnement.

II - Le projet de loi de finances 2018

Le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques. Cette trajectoire qui vise la sortie au plus vite de la procédure européenne de déficit excessif se fixe trois principaux objectifs macro-économiques à l'horizon 2022 :

- Une baisse de plus de 3 points de PIB de la dépense publique,
- Une diminution d'1 point du taux de prélèvements obligatoires,
- Une diminution de 5 points de PIB de la dette publique.

Principales dispositions relatives aux collectivités locales

Les montants annuels maximum des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales sont fixés pour le quinquennat de la manière suivante :

En Mds € courants	2018	2019	2020	2021	2022
Concours financiers	48,11	48,09	48,43	48,49	48,49

Evolution de la dépense de fonctionnement et de la dette

La contribution des collectivités locales au solde des administrations publiques pour l'année 2022 est fixée à 13 milliards d'euros. Cet objectif nécessite une diminution annuelle du besoin de financement des collectivités (différence entre emprunts et remboursements de la dette) de 2,6 milliards d'euros.

Cette contribution doit être supportée sur les seules dépenses de fonctionnement dont l'évolution doit être appréciée en fonction d'une trajectoire tendancielle de la dépense locale fixée à **1,2 % par an**. Cette évolution qui s'entend inflation comprise est calculée en tenant compte des budgets **principaux et annexes**.

En 2018, l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement est décliné pour chaque collectivité territoriale comme suit :

Collectivités territoriales et leurs groupements	1,2 %
Bloc communal	1,1 %
Communes	1,1 %
EPCI à fiscalité propre	1,1 %
Départements	1,4 %
Régions	1,2 %

Ces objectifs seront contractualisés avec les 319 plus grandes collectivités dans le cadre d'un contrat avec le représentant de l'Etat. Il déterminera les objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement ainsi que les modalités permettant de les respecter.

A l'occasion du Débat d'orientation budgétaire (DOB) chaque collectivité ou EPCI présente sur le périmètre du budget principal et des budgets annexes ses objectifs d'évolution en valeur :

- Des dépenses réelles de fonctionnement
- Du besoin de financement annuel calculé, comme les emprunts minorés du remboursement de la dette.

Dans le cadre d'un échange entre l'Etat et les collectivités territoriales, un mécanisme de correction sera défini par la loi en cas de non-respect des objectifs fixés.

Les collectivités concernées pourraient subir une baisse des dotations ou des ressources fiscales versées par l'Etat dès 2019.

A l'inverse, les collectivités maîtrisant leurs dépenses de fonctionnement bénéficieraient d'une attribution supplémentaire de dotation de soutien à l'investissement local.

Concernant la dette, une nouvelle règle prudentielle d'endettement est mise en place, le ratio d'endettement doit être inférieur au plafond national de la catégorie de collectivités. Cette règle vise à mesurer la soutenabilité financière du recours à l'emprunt et à l'encadrer.

Les seuils prévus, calculés sur l'exercice écoulé, en prenant compte des données du budget principal et des budgets annexes sont les suivants :

Communes de plus de 10 000 habitants EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants	11 à 13 ans
Départements Métropole de Lyon	9 à 11 ans
Régions Collectivités territoriales de Corse, Guyane et Martinique	8 à 10 ans

Le plafond cible de chaque catégorie sera défini par décret.

Les modalités de contrôle de la règle d'équilibre sont les suivantes :

- Dans un premier temps sera déclenché un dispositif d'alerte financière
 - o A compter de 2019, si le ratio d'endettement est supérieur au plafond de référence, l'ordonnateur présente au Conseil municipal, lors du DOB, un rapport spécial sur les perspectives financières pluriannuelles qui prévoit les mesures de nature à respecter le plafond national de référence. Ce rapport doit être approuvé par délibération motivée distincte.
- Dans un second temps un dispositif plus contraignant est mis en place
 - o Le représentant de l'Etat saisit, dans un délai d'un mois, la Chambre régionale des comptes (CRC). En l'absence d'adoption du rapport ou si le rapport ne comporte pas les mesures de nature à respecter le plafond de référence, la CRC rend un avis comportant une analyse financière et des recommandations pour atteindre l'objectif, avis public, présenté au conseil municipal dans un délai de deux mois.

Si au vu du dernier arrêté des comptes, les objectifs ne sont toujours pas atteints, le représentant de l'Etat saisit à nouveau la CRC qui propose dans un délai de deux mois, les mesures de nature à atteindre le plafond national de référence.

Si à l'examen du budget primitif l'objectif n'est pas atteint, la CRC propose dans un délai de deux mois, les mesures nécessaires au représentant de l'Etat qui règle le budget et le rend exécutoire.

III - La Chambre régionale des comptes

- **Les engagements de l'ordonnateur**
Suite au contrôle de la Chambre régionale des comptes sur les exercices 2011 et suivants, cinq engagements ont été pris afin de redresser la situation financière de la Ville :
 - o Il ne sera contracté aucun emprunt de 2017 à 2021,

Mesures prises au regard du BP 2017 :

- La masse salariale sera réduite de 100 000 € en 2018 et de 45 000 € à compter de 2019,
- Les charges de fonctionnement seront réduites de 139 155 €,
- Les taux de fiscalité seront augmentés de 7% soit un produit supplémentaire de l'ordre de 281 000 € (*bases 2017*).

IV - Situation et orientations budgétaires de la collectivité

La présentation ci-après concerne uniquement le budget principal Ville, une consolidation des dépenses de fonctionnement est présentée en fin d'exposé. De plus, l'exercice 2017 n'étant pas clôturé les chiffres présentés pourront subir de légères modifications.

1 - Les recettes de fonctionnement

A ce stade, les dotations de l'Etat ont été estimées en fonction des éléments connus et le produit de la fiscalité prend en compte la revalorisation des bases de 0,9% et une augmentation des taux de 7% ce qui génère un produit fiscal supplémentaire de l'ordre de 325 000 € par rapport à 2017.

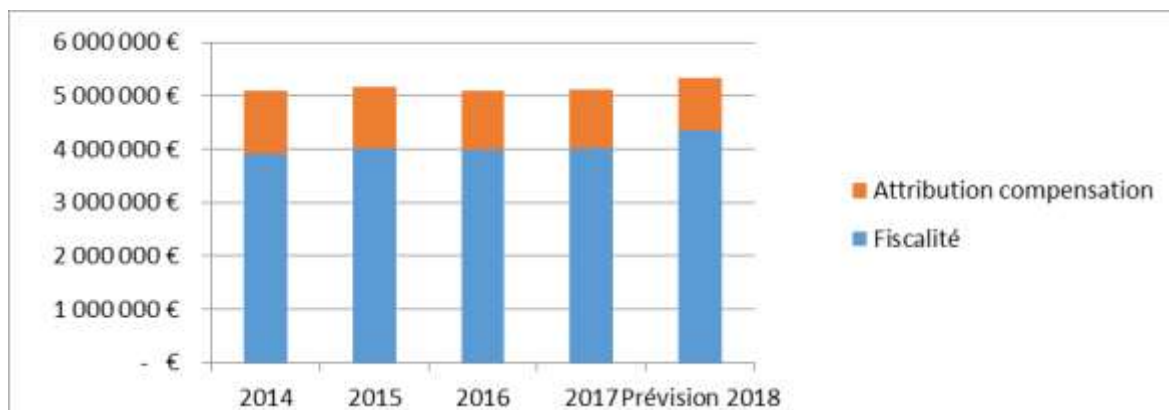
- La fiscalité

FISCALITE				
Taxe habitation	2014	2015	2016	2017
Bases	9 453 767 €	9 960 711 €	9 477 378 €	9 527 728 €
Evolution bases		5,09 %	-5,10 %	0,53 %
Taux	12,21	12,21	12,21	12,21
Produit	1 154 305 €	1 216 203 €	1 157 188 €	1 163 336 €
Foncier bâti	2014	2015	2016	2017
Bases	9 295 646 €	9 460 185 €	9 520 678 €	9 644 483 €
Evolution bases		1,74 %	0,64 %	1,28 %
Taux	29,08	29,08	29,08	29,08
Produit	2 703 174 €	2 751 022 €	2 768 613 €	2 804 616 €
Foncier non bâti	2014	2015	2016	2017
Bases	97 726 €	96 687 €	98 092 €	97 702 €
Evolution bases		-1,07 %	1,43 %	-0,40 %
Taux	54,32	54,32	54,32	54,32
Produit	53 085 €	52 520 €	53 284 €	53 072 €
Total produit	3 910 564 €	4 019 745 €	3 979 085 €	4 021 023 €
		2,72 %	-1,02 %	1,04 %

Le montant de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes, pour 2018, prend en compte les charges transférées, dans le cadre du transfert de compétences des ZAE, de 2017 et 2018.

	2014	2015	2016	2017	2018
Montant	1 189 985 €	1 153 437 €	1 121 854 €	1 103 154 €	995 299 €

Le produit de la fiscalité directe y compris l'attribution de compensation versée par la communauté de communes représentera, en 2018, 68 % des recettes totales de fonctionnement



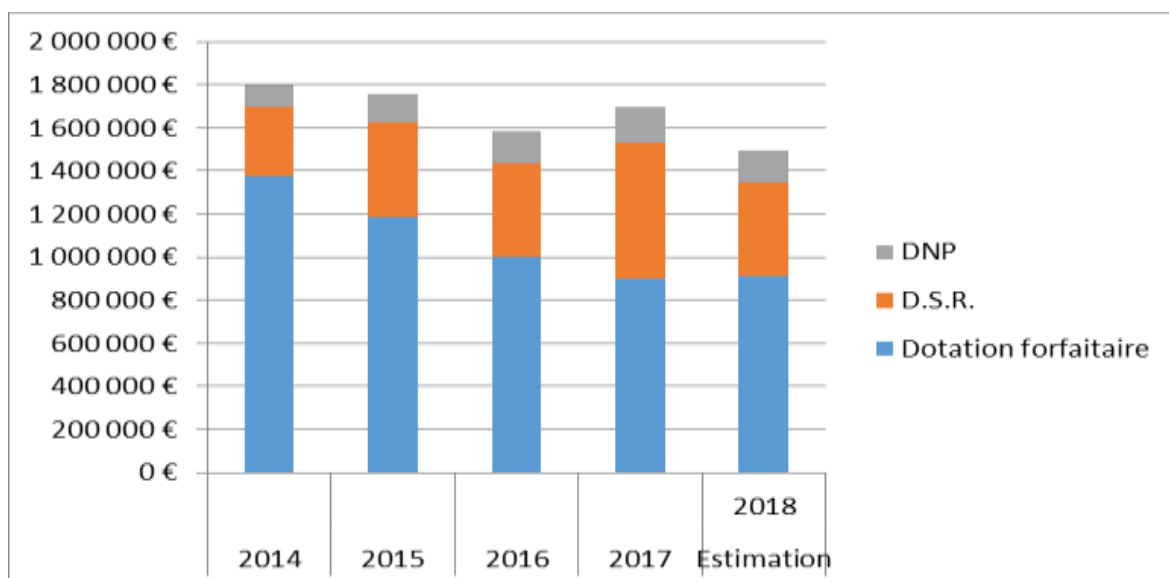
○ Les concours financiers versés par l'Etat

Les dotations de l'Etat, en diminution de 2013 à 2017 afin de contribuer au redressement des finances publiques, devraient se stabiliser.

Au niveau de la DSR - Dotation de Solidarité Rurale - La Ville a bénéficié en 2017 de la fraction cible, destinée aux 10 000 communes les plus défavorisées parmi celles éligibles à au moins l'une des deux premières fractions. A ce stade, cette fraction de la DSR n'a pas été reconduite pour 2018.

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement - DGF

	2014	2015	2016	2017	Estimation 2018
Dotation forfaitaire	1 375 635 €	1 185 705 €	1 002 580 €	897 769 €	913 000 €
D.S.R.	319 596 €	442 988 €	432 437 €	634 055 €	432 000 €
DNP	105 503 €	126 603 €	151 923 €	163 440 €	150 000 €
Total	1 800 734 €	1 755 296 €	1 586 940 €	1 695 264 €	1 495 000 €



- Autres recettes
 - Produits des services et du domaine comprenant :
 - Le produit des régies, école de musique, médiathèque, musée, droits de place, location de salles et de matériel.
 - Le produit des loyers
 - Les diverses taxes : sur la publicité extérieure, les droits de mutation à titre onéreux, taxes sur les pylônes

2 - Dépenses de fonctionnement

D'un montant global de 7 319 214 €, les dépenses de fonctionnement comprennent :

- Les charges à caractère général

Ces dépenses regroupent les achats divers, énergie, carburant, fournitures diverses entretien de bâtiments, matériel, terrains ... et représentent 21 % des dépenses totales de fonctionnement pour 2018.

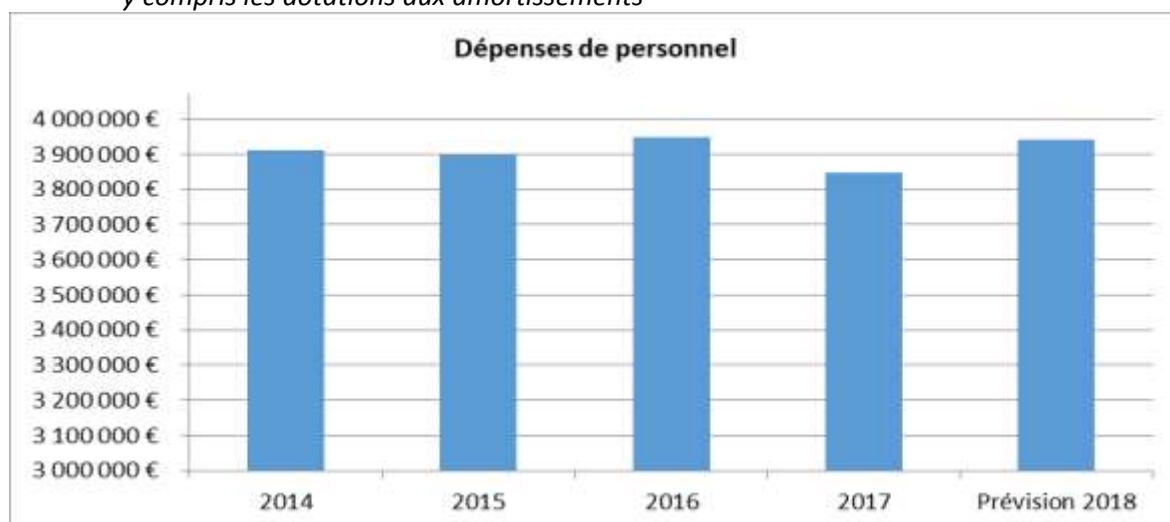
- Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel représentent le premier poste de dépenses soit 54 % des dépenses totales de fonctionnement. Déduction faite des remboursements de mise à disposition auprès de la communauté de communes le seuil se situe à 53 %.

L'augmentation de ce poste correspond à la revalorisation du point d'indice, aux évolutions de carrière et aux augmentations des cotisations.

	Source CA			BP 2017	Réalisation 2017	Prévision BP 2018
	2014	2015	2016			
Dépenses de personnel	3 910 447 €	3 896 685 €	3 948 352 €	4 042 000 €	3 846 679 €	3 942 000 €
Dépenses totales*	7 196 487 €	7 507 249 €	7 506 369 €	8 266 305 €	7 814 458 €	7 319 214 €
	54,34 %	51,91 %	52,60 %	48,90 %	49,23 %	53,86 %

* y compris les dotations aux amortissements



○ Les subventions

Le montant global des subventions versées aux associations est stabilisé à hauteur de 200 000 € et la subvention versée à l'EPCC reste stable pour 2018.

	2014	2015	2016	2017	Prévisions 2018
Associations	298 817 €	275 350 €	218 190 €	215 495 €	199 754 €
EPCC		43 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €
Total	298 817 €	318 350 €	308 190 €	305 495 €	289 754 €

Les subventions versées pour l'équilibre des budgets annexes sont en nette diminution principalement dû au transfert du budget annexe Usines relais à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2017 et à la clôture du budget annexe Thermes au 31 décembre 2017.

	2014	2015	2016	2017	Prévisions 2018
Thermes	36 367 €	112 741 €	216 058 €	231 962 €	
Transports	15 742 €	29 221 €	25 739 €	17 930 €	22 500 €
Usines relais	35 409 €	28 956 €	28 858 €		
Bâtiment commercial		5 358 €			7 500 €
Salle spectacles EDEN			38 310 €	49 859 €	10 000 €
Total	87 518 €	176 276 €	308 965 €	299 751 €	40 000 €

○ Les charges financières

L'engagement pris par la Ville de ne pas contracter d'emprunt et la conjoncture des taux bas, permet une réduction significative de ce poste de BP 2017 à BP 2018.

Réalisé	2014	2015	2016	2017	Prévisions 2018
Frais financiers	302 171 €	308 804 €	293 634 €	222 932 €	247 399 €

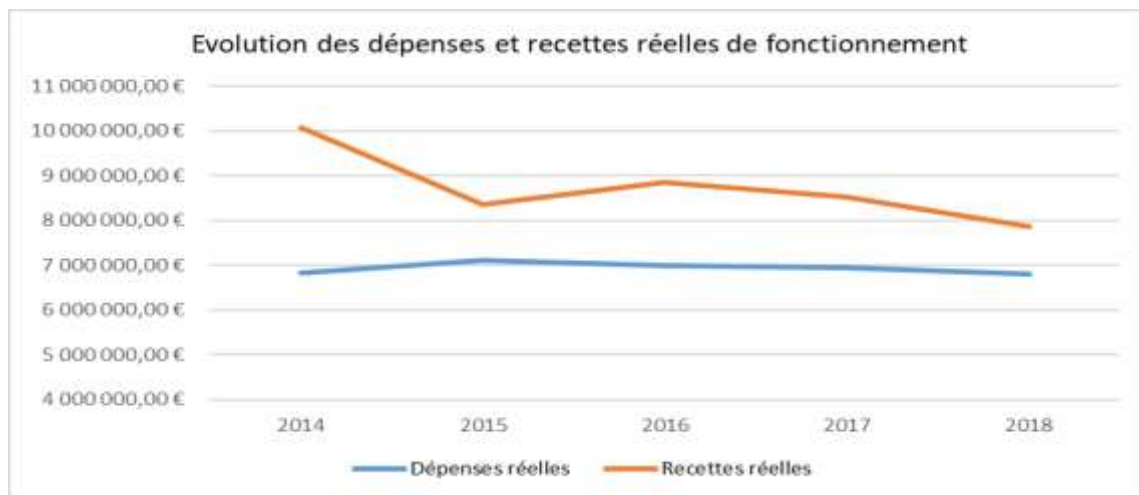
○ Les autres dépenses de fonctionnement

Les autres dépenses de fonctionnement comprennent :

- Les participations versées aux organismes de regroupement, divers syndicats.
- La participation versée au SDIS, pour 2018 il est inscrit le montant total de la notification soit 394 400 €. Le solde de 2016 a été versé sur l'exercice 2017 ainsi qu'un acompte de 150 000 € au titre de 2017 et le solde a fait l'objet d'une provision pour un montant de 240 858 €.
- Les indemnités versées aux Elus.
- Les dotations aux amortissements
- Les dépenses imprévues pour un montant de 95 425 € à ce stade.

	2014	2015	2016	2017	Prévisions 2018
Contingent SDIS*	388 134 €	389 299 €	150 000 €	390 077 €	394 400 €
Assemblée locale	134 617 €	144 887 €	135 593 €	129 426 €	137 950 €
Dotations aux amortissements	371 368 €	398 241 €	417 343 €	512 071 €	505 500 €

○ Synthèse du fonctionnement



Pour 2018, la structure du fonctionnement se présente comme suit :

Recettes	7 880 744 €
Dépenses	<u>7 319 214 €</u>
Excédent dégagé	561 530 €
Reprise du résultat 2017	400 000 € (arrondi)
Soit un autofinancement de	961 530 €

3 - Section d'investissement

○ Recettes d'investissement

Pour 2018, les recettes d'investissement sont, à ce stade, les suivantes :

▪ Taxe d'aménagement	30 372 €
▪ FCTVA	74 000 €
▪ Dotations aux amortissements	505 500 €
▪ Cessions d'immobilisations	255 000 €
• Vente maisons	
▪ Autofinancement	961 530 €
▪ Subventions	7 543 €

Soit un total de 1 833 945 €

○ Dépenses d'investissement

Outre le remboursement de la dette qui s'établirait à 1 165 00 €, l'amortissement des subventions pour 27 015 €, le versement de l'attribution de compensation d'investissement à la Communauté de communes pour 13 530 € et enfin la participation aux travaux de voirie, sur le secteur de Fossemagne, versée au Conseil départemental pour 34 860 €, les dépenses d'équipement d'un montant global estimé à ce stade à environ 600 000 € seront intégralement autofinancées et se concentreront sur l'ensemble de programmes récurrents suivants :

- Equipement,
- Informatique,
- Bâtiments,
- Réseaux et voirie,
- Sports,
- Développement du territoire.

○ La dette

La Ville s'inscrit dans une politique de réduction de sa dette, aucun emprunt ne sera souscrit jusqu'en 2021. La gestion active de cette dernière concilie l'objectif majeur de baisse des frais financiers avec celui de maîtrise des aléas liés à la fluctuation des taux d'intérêts.

Situation de l'encours de la dette

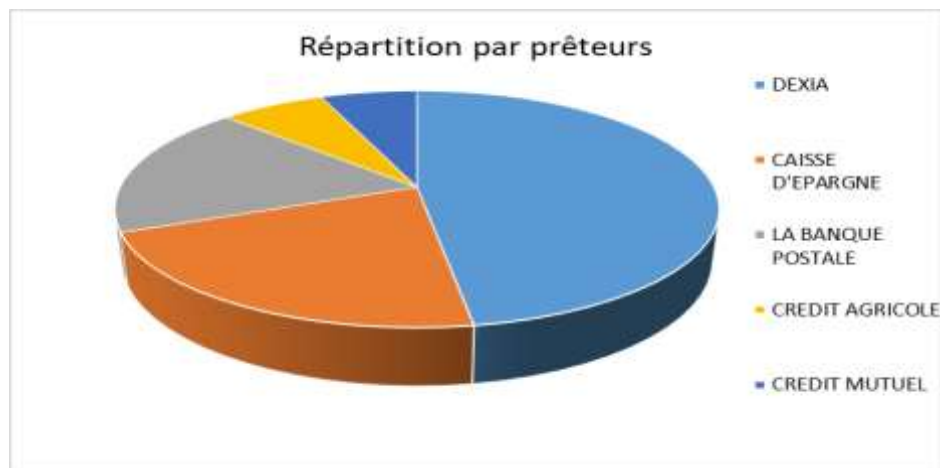
L'encours total de la dette est réparti sur plusieurs budgets : budget principal Ville et budgets annexes : Bâtiment commercial, Transports, Assainissement. Le budget des Thermes ayant été clôturé au 31 décembre 2017, l'emprunt en cours a été transféré sur le budget principal, il s'agit d'un contrat en franc suisse.

La répartition est la suivante :

CRD au 01/01/2018	
Budget principal Ville	8 942 106 €
Bâtiment commercial	76 259 €
Transports	24 000 €
Assainissement	539 974 €
Total	9 582 339 €

A l'encours de la dette bancaire du budget principal Ville, il convient d'ajouter les dépôts et cautionnements pour un montant de 4 684,48 € au 1^{er} janvier 2018.

La répartition par prêteurs est la suivante :



Les caractéristiques de la dette au 1^{er} janvier 2018 se décomposent comme suit :

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Encours	9 413
Nombre d'emprunts	26
Taux actuariel	2,75 %
Taux actuariel résiduel	2,74 %
Marge moyenne	0,96 %
Durée résiduelle	09 ans 04 mois
Duration résiduelle	04 ans 09 mois
Vie moyenne résiduelle	04 ans 11 mois

TYPE DE CONTRAT	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Classiques	7 228 904,69	76,80	24
Multi-options	0,00	0,00	0
Produits structurés	2 184 215,57	23,20	2
Emissions obligataires	0,00	0,00	0

PÉRIODICITÉ	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Mensuelle	525 511,28	5,58	2
Bimestrielle	0,00	0,00	0
Trimestrielle	5 412 850,25	57,50	15
Quadrimestrielle	0,00	0,00	0
Semestrielle	0,00	0,00	0
Nonmestrielle	0,00	0,00	0
Annuelle	3 474 758,73	36,91	9

TYPE DE TAUX	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
TAUX FIXE	6 164 721,32	65,49	17
EURIBOR03M	2 174 205,35	23,10	5
EURIBOR12M	477 750,09	5,08	2
EURIBOR01M	470 983,43	5,00	1
LICHF03M	125 460,07	1,33	1

TRANCHES DE TAUX	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
7.00% < taux	0,00	0,00	0
6.00% < taux <= 7.00%	0,00	0,00	0
4.00% < taux <= 6.00%	3 550 213,59	37,72	8
3.00% < taux <= 4.00%	640 990,48	6,81	3
2.00% < taux <= 3.00%	276 409,68	2,94	1
taux <= 2.00%	4 945 506,51	52,54	14

PRÊTEUR	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
DEXIA CLF	4 413 345,28	46,89	12
CAISSE D'EPARGNE	2 049 762,89	21,78	7
LA BANQUE POSTALE	1 718 000,06	18,25	3
CAISSE REG CREDIT AGRICOLE	635 329,43	6,75	2
CREDIT MUTUEL	591 998,12	6,29	1
Aucun prêteur	4 684,48	0,05	1

MATURITÉ DE LA DETTE	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
inférieure à 2 ans	535 358,27	5,69	3
de 2 à 5 ans	952 988,33	10,12	6
de 5 à 10 ans	4 226 775,61	44,90	9
de 10 à 15 ans	2 772 998,05	29,46	7
au-delà de 15 ans	925 000,00	9,83	1

RA POSSIBLE	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Non	242 280,58	2,57	4
A date d'échéance	9 170 839,68	97,43	22
A tout moment	0,00	0,00	0

PÉNALITÉ RA	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS	PENALITE	IC
Sans	1 025 585,84	10,90	3	0,00	0,00
3 Mois	0,00	0,00	0	0,00	0,00
6 Mois	591 998,12	6,29	1	3 706,57	0,00
9 Mois	0,00	0,00	0	0,00	0,00
x Jours	0,00	0,00	0	0,00	0,00
Forfaitaire	0,00	0,00	0	0,00	0,00
Actuarielle	7 129 383,46	75,74	16	0,00	0,00
Autres	423 872,26	4,50	2	0,00	0,00
Total	9 170 839,68	97,43	22	3 706,57	0,00

○ Opérations menées au cours de l'exercice 2017

La Ville n'a pas contracté d'emprunt sur l'exercice 2017 néanmoins, sur recommandations de la Chambre régionale des comptes, le budget annexe THERMES a été clôturé au 31 décembre 2017 et l'emprunt en cours est transféré sur le budget principal. Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- CRD transféré : 132 735,76 €
- Date de fin : janvier 2022
- Devise : CHF (franc suisse)
- Indice : LIBOR CHF 3mois

De plus, dans le cadre d'un plan de désendettement, la Ville s'est engagée à ne pas emprunter jusqu'en 2021.

○ Provisionnement

Enfin, par délibération du 27 février 2014, le Conseil municipal a décidé de constituer une provision pour risques potentiels sur les emprunts à risques, principalement pour le contrat d'emprunt à structure « complexe » classé 3-E sur la charte GISSLER.

Cette provision déterminée sur la base des calculs préconisés par la DGFIP, résultant de l'écart entre le taux forward et le taux fixe à la date d'émission du contrat (4,30%) faisait ressortir un montant à provisionner de 247 000 € ce qui représente 7% du capital restant dû à cette date. Le provisionnement, d'un montant de 25 000 € par exercice a été entièrement supporté par le budget principal de la Ville.

Il s'agit de l'emprunt FIXMS souscrit auprès de DEXIA en 2006 dont le CRD au 1^{er} janvier 2018 à 2 184 215,57 €, réparti comme suit :

- Budget principal Ville 1 782 691,30 €
- Budget annexe Assainissement 401 524,27 €

Au titre de l'exercice 2017, il ressort des anticipations de marché que le risque résiduel à provisionner s'élèverait à 88 000 €. Cette baisse très marquée s'explique par la diminution du nombre d'échéances sur lesquelles est évalué le risque et la forte baisse des taux de marché.

Cependant, sur les conseils du cabinet ORFEOR et au regard de la volatilité de la méthode de calcul utilisée, très sensible aux évolutions de marché en contexte tendu, et par le faible niveau de protection que ce montant implique en cas de manifestation du risque plus tôt que prévu, la Ville a souhaité continuer le provisionnement sur le rythme initial jusqu'en 2019.

Par délibération du 18 mai 2017, la Ville, sur les recommandations de la Chambre régionale des comptes, a procédé à la répartition de la provision sur les différents budgets concernés par cet emprunt au prorata du capital restant dû.

Les budgets annexes concernés Usines relais et Eau ont été transférés à la communauté de communes, par conséquent la Ville poursuivra le provisionnement sur le budget principal de la Ville et le budget annexe Assainissement jusqu'en 2019.

- Etat des emprunts détaillés

Voir la liste des emprunts en cours en annexe.

V – Les grands équilibres budgétaires et financiers provisoires au stade du débat d'orientations budgétaire

- L'épargne brute du stade du DOB

A ce jour l'exercice 2017 n'étant pas clôturé, le résultat pourra subir de légères modifications.

- Fonctionnement

Recettes	
Réelles	7 853 729 €
Ordre	27 015 €
Total	7 880 744 €
Dépenses	
Réelles	6 813 714 €
Ordre	505 500 €
Total	7 319 214 €
Résultat de l'exercice Recettes réelles – Dépenses réelles	1 040 015 €
Reprise du résultat 2017 (à ajuster)	400 000 €
Epargne brute	1 440 015 €

- La capacité de désendettement au stade du DOB

Une des principales priorités de la Ville est de réduire l'endettement, en effet l'objectif est de ramener l'encours de la dette par habitant à 500 € à l'horizon 2022.

	2018	2019	2020	2021	2022
CAF brute	1 440 015 €	1 214 172 €	1 252 091 €	1 271 152 €	1 329 536 €
Remboursement capital	1 165 000 €	1 130 540 €	921 615 €	942 740 €	898 500 €
CAF Nette	275 015 €	83 632 €	330 476 €	328 412 €	431 036 €
CRD AU 31/12	7 785 973 €	6 655 677 €	5 738 048 €	4 797 081 €	3 901 356 €
Population*	7 799	7 799	7 799	7 799	7 799
Dette par habitant	998 €	853 €	736 €	615 €	500 €
Année CAF	5,41	5,48	4,58	3,77	2,93

*population INSEE au 01/01/2018

VI - Consolidation des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal Ville et des budgets annexes :

Budgets	2017	2018
Budget principal Ville <i>Dont subventions d'équilibre versées aux budgets annexes</i>	6 952 561 € 299 752 €	7 319 214 € 40 000 €
Budgets annexes :		
Salle de spectacles EDEN <i>Subvention équilibre</i> <i>Virement à la section d'investissement</i>	26 547 € 49 859 € 0 €	33 310 € 10 000 € 0 €
Bâtiment commercial <i>Subvention équilibre</i> <i>Virement à la section d'investissement</i>	5 116 € 0 € 0 €	37 435 € 7 500 € 27 383 €
Thermes <i>Subvention équilibre</i>	21 115 € 231 962 €	Clôturé au 31/12/2017
Transports <i>Subvention équilibre</i>	23 740 € 17 930 €	26 740 € 22 500 €
Assainissement <i>Virement à la section d'investissement</i>	233 615 € 0 €	776 818 € 706 330 €

Le Conseil municipal, après délibération, a pris acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2018, à la majorité des suffrages exprimés (28)

Pour : 21 Contre : 7 Abstentions : 1

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180201-
2018_02_D2-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 05 février 2018

Affiché le 05 février 2018

Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.